

COMPTE RENDU CTSD PREMIER DEGRE DU 30 JANVIER 2012

Le Comité technique spécial départemental s'est tenu le lundi 30 janvier 2012.

Il s'agit d'appliquer à l'échelle départementale les mesures de retrait de postes qui ont été énoncées au Comité technique académique.

Pour la rentrée 2012, le Cantal enregistrera la suppression de 11 postes.

Introduction

L'IA présente la nouvelle modalité du CTSD. Cette nouvelle instance aura une mission d'information et de consultation. On considère par « information » les mesures techniques n'ayant pas de conséquences sur la gestion des personnels. Si les mesures budgétaires n'entraînent pas d'incidence en terme de gestion des ressources humaines, les mesures présentées ne sont pas soumises au vote. Lorsque l'on parle de « consultation », les mesures ont une incidence sur les personnes et entraînent dans ces conditions une mise au vote des mesures présentées. Pour la séance tenue ce matin, seules les mesures concernant le premier degré ont été soumises au vote.

La CGT Educ'action et la FSU lisent une déclaration liminaire (à lire en PJ).

L'Inspecteur d'Académie répond que la politique éducative reste une priorité nationale et qu'elle reste le premier budget de l'Etat. Les réformes mises en place apportent des réponses aux difficultés (aide personnalisée, socle commun...) tout en faisant appel à l'intelligence des personnels (sic).

Avant de présenter les mesures, l'IA fait le point sur les différents types de postes d'enseignants pour le premier degré public en 2011-2012, déclinés comme tels dans le document de travail (au total 749 ETP) :

« Classes » (75,2 % des postes)

Il rappelle que le président a demandé lors de son déplacement en Lozère l'an dernier qu'il n'y ait pas moins de classes à la rentrée 2012. A démographie constante et à l'échelle nationale, l'équilibre entre les ouvertures et les fermetures de classe devra être atteint.

L'IA constate la stabilité de la population scolaire dans le Cantal (-8).

Concernant la circulaire « Ecoles en zone de montagnes », l'IA nous dit respecter les engagements sur le réseau scolaire et les échanges avec les élus ainsi que la prise en compte des temps de transport. Il y aura autant de classes à la rentrée 2012 qu'en 2011.

Cependant, les mesures provisoires accordées à la rentrée 2011 seront supprimées.

Pour Parlan et Riom, le 0,5 supplémentaire n'est pas reconduit.

Le moratoire de trois ans sur le RPI de Saint Jacques des Blats / Thiézac prend fin et voit le ½ poste supplémentaire supprimé.

Celui de l'école de Ferrières-Saint-Mary se terminant sur un constat d'échec, elle fermera ses portes en juillet.

« ASH » (8,5 % des postes)

RASED

L'administration avait préparé le terrain en début d'année scolaire en diffusant une lettre de cadrage pour redéfinir leurs missions d'intervention. Prenant en compte la mise en place de l'aide personnalisée, les conclusions l'ont amenée à modifier « le périmètre d'intervention des RASED ».

Dès la diffusion de cette lettre, nous avons dénoncé en début d'année qu'elle avait vocation à fournir la base des mesures à prendre.

Sur l'organisation des RASED, c'est la région d'Aurillac qui en fera les frais cette année. Nous demandons pourquoi des personnels ne sont pas formés, l'IA répond qu'il ne s'agit pas d'une demande émanant des collègues et que ces postes souffrent d'un problème «d'identité et d'attractivité».

« Remplacement » (7,7 % des postes)

Nous assistons ébahis à une séance d'autosatisfaction débordante qui frise l'incorrection ! Il est vrai que cette année, les douceurs du climat ont tenu les collègues loin des virus et des microbes. Nous mettons en garde l'IA sur le taux d'efficience du remplacement qui ne doit rester qu'indicatif. La situation était autrement plus problématique l'an dernier. C'était sur la base de cet indicateur que l'on a réduit le volant de remplaçants dans le second degré.

Les mesures envisagées ne porteront pas sur le volume mais sur l'organisation du remplacement. Nous aurons à la rentrée 2012 autant de remplaçants, refondés dans un seul type de poste.

« Décharges »

L'IA décide d'appliquer le règlement stricto sensu. Les mesures dérogatoires accordées aux écoles de Marmiers et des Frères Delmas sont supprimées en dépit des difficultés sociales que l'on connaît dans ces établissements.

« Maîtres formateurs »

Là encore, l'IA déplore un manque d'attractivité de ces postes. Il constate que la dotation reste importante pour notre département. Il décide donc de supprimer 2 postes de CP et d'en redéfinir un.

Les CP « Arts » qui feront l'objet d'une évolution ultérieure ne seront pas touchés cette année. En revanche, la suppression académique des moyens en langue (intervenants et assistants) implique la perte de la mission de pilotage de ces personnels au CP langues et constitue une belle aubaine pour l'IA. De plus, le poste est occupé par une personne non titulaire tout comme le poste de CP (généraliste+EPS) d'Aurillac I. Pour l'IA, le poste de CP départemental « Maîtrise de la langue » se trouve dorénavant « en dehors des attentes du système ».

« Actions spécifiques »

Le poste Enfants du Voyage créé à Saint Flour à titre provisoire est supprimé mais un poste équivalent devrait être proposé à la rentrée. Idem pour le poste de Jules Ferry.

La dotation EMALA / ATICE s'élevait à 5,5 ETP (un poste non pourvu en 2011-2012 pour un total de 6,5 ETP) va passer à 4. Tout est fermé pour être rouvert sous une modalité qui sera précisée dans la circulaire du mouvement. Ce seront vraisemblablement des postes à profil, dont les missions devraient être pour la majeure partie consacrées aux nouvelles technologies. La mission de documentation semble être relayée au second plan.

Le poste d'animateur occitan est maintenu.

Le poste PEP, non pourvu, va disparaître.

Questions

Enseignement des langues :

Plus de 300 collègues sont habilités sur le département. Le mouvement va être préparé afin de couvrir au maximum l'enseignement des langues vivantes à minima dès le cycle 3. Nous portons au débat nos fortes inquiétudes quant à l'organisation du service. Premièrement, il faut nous attendre à ce que les quotas d'échanges de services soient dépassés en dépit de conséquences pédagogiques évidentes. De plus, rien ne nous empêche de penser que le levier du profilage des postes ne sera pas utilisé. Au-delà, nous considérons que cette orientation portera une grande atteinte à une attribution équitable des postes. Il faut s'attendre à ce que la nécessité du respect des programmes et des enseignements engendre l'attribution de plusieurs postes au mépris des règles du mouvement en vigueur et du barème.

Emeric BURNOUF, Guillaume LAILLER, Michel MARCHE pour le SNUipp-FSU 15.